



DÉLIBÉRATION N° 38/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

OBJET :

FINANCES

BUDGET COMMUNAL

Association CSV Foot – Convention d'objectifs et de moyens relative à l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 mars 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

Mme Lucie PINTO par Mme Laurence DUPONT.

M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.

M. Alexis VALLENT par M. Eric DERSIGNY.

Mme Florence PLUCHART est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Jean-Louis ANTONY, Adjoint au Maire en charge des Finances, expose à l'assemblée que dans le cadre du vote du Budget Primitif 2024 de la Commune, il est attribué une subvention d'un montant de 27 100 € à l'association CSV Foot au titre de l'année 2024.

Aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1^{er} du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23 000 €, conclure une convention avec l'organisme bénéficiaire définissant l'objet du concours, son montant, ses modalités de versement, les conditions d'utilisation et les modalités de contrôle et d'évaluation de la subvention attribuée.

C'est dans ce cadre, que le **Conseil Municipal**, M. Jean-Louis ANTONY entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention ci-jointe, à intervenir entre la Commune de Volvic et l'Association CSV Foot ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférant.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 8/4/2024

Publié ou notifié

le : 9/4/2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

